

La condition féminine

La condition féminine en 2007... Un dossier dépassé ? Surtout pas ! Beaucoup de chemin reste à faire. Mais la bonne nouvelle, c'est que lorsqu'on s'intéresse au sort des femmes, les hommes y trouvent également leur compte...

PAR | JULIE MÉLANÇON |

LES FEMMES CONSTITUENT aujourd'hui près de la moitié de la population active du Québec, soit 46%, alors qu'elles n'en représentaient que 2% en 1981, et leur taux d'activité se situe à 57%. La CSST a donc voulu vérifier, en examinant la fréquence, la gravité et les coûts liés aux lésions professionnelles, si le profil des travailleuses est différent de celui des travailleurs. Quels sont les effets de la concentration de la main-d'œuvre féminine dans certains secteurs d'activité économique, notamment en ce qui a trait à la fréquence, à la gravité et au coût des lésions professionnelles ? Existe-t-il des risques distincts pour les femmes et les hommes ?

Avant 1997, il n'y avait pas encore de données portant sur les femmes en santé et sécurité du travail (sst). Celles dont on disposait englobaient l'ensemble de la population active, travailleurs et travailleuses confondus. La connaissance et les pratiques en sst se sont surtout développées à partir de l'étude de secteurs d'emploi majoritairement masculins. Les problèmes de santé et de sécurité propres aux travailleuses ont donc été moins approfondis par les chercheurs, soit qu'ils aient été assimilés à des risques inhérents au travail masculin, soit que les risques aient été considérés comme négligeables. Pourtant, selon Renée St-Cyr, directrice de la planification stratégique et des relations avec les clientes, « la CSST, comme en témoignent ses engagements et l'application de l'analyse différenciée, est déterminée



Photo : Marie-Josée Legault

Où est-ce qu'on s'en va ?

à jouer un rôle de tout premier plan en matière d'amélioration des conditions de travail des femmes ».

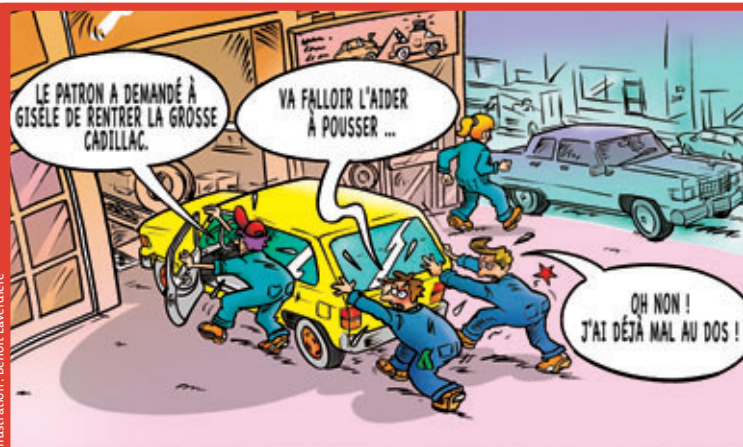
Petit retour en arrière... En 2006, une nouvelle politique gouvernementale, « Pour que l'égalité de droit devienne l'égalité de fait », est lancée par Carole Thériberge, alors ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. « Cette politique s'est concrétisée par la mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental 2007-2010, qui conjugue les engagements de 25 ministères et organismes gouvernementaux, poursuit M^{me} St-Cyr. L'instrument privilégié ? L'analyse différenciée selon les sexes, qui consiste à compiler séparément les données touchant les femmes. Donc, dans tous les programmes offerts

par les différents ministères et organismes, les statistiques doivent dorénavant fournir des données distinctes sur les femmes et les hommes. À la CSST, on utilise cette méthode depuis déjà quelques années. Ainsi, en 2006, on a publié un premier bilan intitulé *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles – Où en sommes-nous ?* qui affiche le profil des lésions des travailleurs et des travailleuses du Québec. Beaucoup de ministères peuvent donc utiliser les données de ce bilan sur la féminisation de la main-d'œuvre, entre autres le portrait socio-économique des femmes au Québec, dans une perspective de prévention des lésions professionnelles. »

ET ALORS ?

Presque 85% des femmes travaillent dans le secteur tertiaire. La main-d'œuvre masculine, pour sa part, est répartie de façon beaucoup plus égale dans les différents secteurs d'activité économique. Encore aujourd'hui, la majorité des femmes travaillent dans des emplois traditionnellement féminins, nettement moins bien rémunérés que ceux occupés majoritairement par les hommes. Les femmes craignent, à tort, de ne pas avoir la constitution physique voulue pour un emploi non traditionnel ou encore de s'exposer davantage à des risques pour leur santé ou leur sécurité. L'étude révèle que le nombre de lésions subies par

La condition féminine, Carmen Vaillancourt, Renée St-Cyr et Denise Boutin la connaissent bien. Et voilà que grâce à leur travail, entre autres, le rapport *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles – Où en sommes-nous ?* a vu le jour.



les travailleuses augmente alors que celui des hommes diminue. Et on constate que le taux de fréquence des lésions professionnelles augmente précisément là où la densité de la main-d'œuvre féminine est forte. De plus, le degré moyen de gravité des lésions subies par les travailleuses est plus élevé que celui des lésions subies par les travailleurs. Pour Carmen Vaillancourt, responsable de la condition féminine et des travailleurs et travailleuses issus de l'immigration à la CSST, pas de doute possible : « L'analyse différenciée selon les sexes est un outil de gestion essentiel dans la mesure où il permet d'améliorer l'efficacité, l'efficience et les effets des interventions, des programmes et des mesures prises auprès des travailleurs et des travailleuses. Les femmes sont insuffisamment sensibilisées et protégées contre les problèmes de santé physique ou psychologique reliés à leur travail, non seulement par rapport aux hommes, mais aussi dans l'absolu. » Renée St-Cyr ajoute : « Dans certains secteurs, qu'on pense à l'habillement, la santé, les centres de la petite enfance, beaucoup de femmes sont aux prises avec des problèmes, soit de dos, soit de bruit, pouvant affecter les capacités auditives et accroître le degré de stress et les risques de chutes. » Exit les vieux clichés!

UN PLUS POUR TOUT LE MONDE

La bonne nouvelle dans tout ça ? La présence d'un plus grand nombre de femmes sur le marché du travail a des répercussions positives sur la sst de

tous. Par exemple, dans la plupart des cas, lorsqu'on améliore les conditions de travail des femmes, on améliore celles de l'ensemble des hommes. Karen Messing, fondatrice et longtemps directrice du Centre pour l'étude des interactions biologiques entre la santé et l'environnement à l'UQAM (Cinbiose),

a un jour donné cet exemple : « Quand une femme de très petite stature a commencé à travailler dans un poste traditionnellement masculin du secteur du vêtement, on a demandé à des ergonomes d'examiner son poste de travail. Ils ont suggéré d'installer une plateforme pour permettre à la femme d'atteindre la surface de travail, ce qui a incité son collègue, un homme plutôt grand, souffrant de maux de dos causés par sa position courbée sur cette même surface, à demander aux ergo-

nomes de venir à son aide! » Carmen Vaillancourt donne un autre exemple : « Il y a quelques années, pour mettre bas une jument, tâche très exigeante physiquement, une petite femme vétérinaire de moins de 1 m 50 a eu l'idée de décupler sa force en utilisant un levier. » Solution qui fut ensuite adoptée par plusieurs... M^{me} Messing conclut : « Il n'existe pas de différences simples entre les femmes et les hommes pour la levée et la manipulation de charges, et les travailleurs des deux sexes peuvent souffrir de problèmes musculo-squelettiques si les manipulations ou les levées de poids sont mal faites ou encore si l'effort déployé est excessif.¹ »

1. *Prévention au travail*, Janvier-février 1992, Volume 5, n° 1, p. 15.

DU PAIN SUR LA PLANCHE

La CSST compte poursuivre la sensibilisation des milieux de travail aux principes à mettre en œuvre pour prévenir efficacement les lésions professionnelles chez les travailleuses et favoriser la prise en charge par le milieu dans des secteurs à haute densité de main-d'œuvre féminine. Notamment les bibliothèques

UN MILIEU TYPIQUEMENT FÉMININ La bibliothèque

Qu'il s'agisse de travailler au comptoir ou de ranger des livres dans les rayons, les tâches d'un ou d'une bibliothécaire comportent des exigences physiques pouvant mener à la naissance de troubles musculo-squelettiques (TMS). La CSST, en partenariat avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail, secteur Affaires municipales (APSAM), a produit trois documents touchant leur prévention : une affiche, une vidéo et un guide traitant de l'aménagement ergonomique d'un comptoir de service. Car, dans la bibliothèque, ce dernier est l'endroit où le personnel est le plus exposé aux TMS. Pourquoi ? Parce que sa conception d'origine supporte mal les nouvelles technologies informatiques. Parce que des employées de différentes tailles y travaillent. Parce que l'employée s'y tient toujours debout. Parce que le parcours des livres sur les comptoirs est mal conçu, etc. Ce projet doit guider le personnel des bibliothèques dans leurs projets d'aménagement ou de réaménagement de comptoirs.

Dans le rayon des emplois dits féminins !

et les centres de la petite enfance. Mais également dans les secteurs non traditionnels en créant, entre autres, des projets pour les agents des services correctionnels ou pour les pompiers et pompières. Ces projets se font en collaboration avec les associations sectorielles paritaires, notamment l'APSAM, l'ASSTSAS, l'APSSAP, les ministères concernés par les problèmes soulevés, comme celui de l'Éducation, du Loisir, du Sport et de la Famille, et différents organismes comme le Service des incendies de Montréal.

PAS À PAS, RÉGION PAR RÉGION

Dans le volet régional de son plan d'action 2006-2009, la CSST a ciblé quatre directions régionales. Deux d'entre elles, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Québec, ont mis en place des projets d'intervention spécifiques afin d'éliminer les dangers pour la sst dans les secteurs à haute concentration de main-d'œuvre féminine et la prise en charge par le milieu de travail. Les régions de l'Estrie et Longueuil feront de même, s'il y a lieu. « Ce choix a été fait à la suite d'une analyse qui nous a permis de donner priorité à certaines régions, compte tenu des secteurs d'activité économique, des lésions et de la représentation des femmes, explique Carmen Vaillancourt. Le plan d'action est implanté dans une ou plusieurs régions. Il comporte aussi un volet national, comme pour le cas du projet d'intervention sur le port du ceinturon du policier (voir encadré). »

Les régions de Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont décidé de cibler les centres de la petite enfance (CPE). Milieu à haute densité de personnel féminin, il va sans dire.

Chapeau, les filles !

Depuis plus de sept ans, la CSST est partenaire du concours « Chapeau, les filles ! », organisé par le ministère de l'Éducation du Québec. Ce concours s'adresse aux jeunes femmes en formation dans des métiers traditionnellement masculins, que ce soit au secondaire, en formation professionnelle, par exemple la mécanique automobile, au cégep, en techniques aéronautiques, notamment, ou encore à l'université en génie, etc. La CSST remet deux bourses pour souligner l'engagement de candidates sur le plan de la prévention des accidents et des maladies du travail. « Les candidates intéressées doivent se pencher sur la façon d'intégrer la santé et la sécurité dans le métier qu'elles comptent faire, ajoute Renée St-Cyr. Quel est l'impact de la santé et la sécurité? Quels sont les éléments importants à retenir? Ce dossier touche la condition féminine assurément, mais également la prise en charge de la santé et de la sécurité chez les jeunes des deux sexes. »

UN MILIEU TYPIQUEMENT MASCULIN Un ceinturon très policé

Les policiers et les policières portent une dizaine d'accessoires à leur ceinturon dont le poids atteint entre 4,5 et 6 kg. Si bien que 67 % d'entre eux jugent leur ceinturon inconfortable. Et ce problème s'accroît chez les hommes et les femmes dont le tour de taille est inférieur à 76 cm (30 po), de petite taille ou encore, plus costauds. Il n'en fallait pas plus pour qu'un projet voie le jour en 2004 et s'inscrive dans le programme d'action de la CSST en matière de condition féminine. Une vidéo a été produite, de même qu'une fiche technique pour illustrer, expliquer le problème et suggérer des moyens de le régler. Des exemples? Une meilleure distribution des accessoires sur le ceinturon, un ceinturon moins large, le port d'un pantalon cargo pouvant accueillir quelques accessoires, des bretelles, des pochettes multifonctionnelles, un coussin lombaire adapté dans les véhicules².

Un bel exemple d'une solution pour les femmes qui, finalement, améliore les conditions de travail de tous les travailleurs !

2. *Prévention au travail*, Hiver 2005, Volume 18, n° 1, p. 37.



Étui à pistolet pouvant être porté bas ou haut afin d'éviter l'inconfort.



Le système d'attache original du ceinturon permet d'éviter les points de pression sur le corps.

L'approche retenue? « L'élaboration d'outils permettant de sensibiliser à la prévention et à la prise en charge par le milieu, répond Denise Boutin, conseillère à la Direction des communications de la CSST. On veut que la santé et la sécurité soient intégrées dans les activités courantes. Qu'elles deviennent, dans un premier temps, des préoccupations dans les CPE. Des fiches seront

conçues pour les aider à animer un point à l'ordre du jour de leurs réunions courantes, comprenant un contexte, des moyens de prévention, un plan d'action, un témoignage et une solution. Douze sujets différents seront abordés. Traités dans l'ordre ou le désordre, à la discrétion des CPE. Le but? Que les comités de sst en viennent à s'imposer eux-mêmes à l'ordre du jour... »

Tout comme l'analyse différenciée selon les sexes, plus que jamais dans l'air du temps! **PT**

Pour en savoir plus



Abrégé du rapport *Les travailleuses québécoises et les lésions professionnelles - Où en sommes-nous?*, CSST, DC 300-277.